



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Signature de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs

entre l'État - Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Conseil départemental de la Haute-Vienne, la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche et la Ferme de Villefavard.

Vendredi 22 novembre 2019 à 20h Auditorium de la Ferme de Villefavard

La signature officielle de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs entre l'État - Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Conseil départemental de la Haute-Vienne, la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche et la Ferme de Villefavard aura lieu le vendredi 22 novembre 2019 à 20h à la Ferme de Villefavard à l'occasion du concert *Aimez-vous Brahms ?*.

Cette convention a pour objet la mise en œuvre du projet artistique et culturel 2019-2021 de la Ferme de Villefavard. Elle détermine le cadre d'intervention et les modalités d'évaluation des quatre partenaires publics.

Utopie sociale et agricole du début du 20^e siècle, la Ferme de Villefavard opère, sous l'impulsion de Jérôme Kaltenbach, sa mutation en un centre de rencontres artistiques : un lieu qui est ouvert, à partir de 2002, aux professionnels de la culture, aux amateurs et au public. Dans ce cadre exceptionnel, entièrement rénové, sont accueillies et proposées des résidences de création et d'enregistrement, des formations et des académies de pratique artistique destinées à la fois aux professionnels et aux amateurs.

Son projet artistique et culturel 2019-2021 formalise son activité autour de quatre pôles :

- un pôle "Résidence, enregistrements et diffusion" dont le but est d'accueillir des artistes et des compagnies en résidence de création ou d'enregistrement.
- un pôle "Atelier de fabrication artistique" qui permet à des artistes et des ensembles de bénéficier d'une prise en charge pour des résidences et d'un accompagnement dans leur processus de création.
- un pôle "Formation et recherche", qui propose la mise en place d'académies de musique, à destination des musiciens professionnels ou en voie de professionnalisation et des amateurs.
- un pôle "Territoire et Actions culturelles" dont le but est d'une part, de diversifier ses publics avec une politique active d'actions culturelles et d'autre part d'inscrire durablement la Ferme de Villefavard dans le développement touristique du Haut Limousin, par la mise en place d'un réseau de partenaires culturels et économiques.

Ces projets artistiques et culturels fédérateurs, à l'impact régional, national et parfois international, ont pour objet de conforter l'activité de la Ferme de Villefavard et de l'inscrire dans une dynamique participative sur un territoire à dominante rurale en croisant les pratiques professionnelles et amateurs.

L'engagement de l'État - Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine - auprès de la Ferme de Villefavard s'inscrit dans le cadre des orientations publiques relatives au soutien aux projets artistiques et culturels implantés en milieu rural ainsi qu'aux équipements du spectacle vivant afin de favoriser et consolider leur activité artistique, leur implantation et leur rayonnement, leur capacité à sensibiliser et accueillir les publics les plus variés. Il vise également à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle en prenant en compte le territoire comme entité de développement d'une action partagée avec les collectivités.

La Région Nouvelle-Aquitaine soutient la Ferme de Villefavard dans le cadre de sa politique culturelle qui favorise les expressions artistiques dans toutes leurs diversités, qui aide à la structuration des opérateurs de la création et de la diffusion artistique professionnelle, qui agit pour la réduction de la fragilité des territoires et qui met en avant les interactions entre les artistes, les opérateurs culturels et les personnes dans le respect de leurs droits culturels.

Le Conseil départemental de la Haute-Vienne apporte son aide à la Ferme de Villefavard pour son travail de diffusion artistique et culturelle de grande qualité, qui lui permet d'être repéré comme un lieu de référence sur le territoire haut-viennois et au-delà, ainsi que pour ses actions culturelles à destination de tous les publics, ses collaborations avec d'autres pôles ou événements culturels du département et son accompagnement du mouvement musical amateur.

La Communauté de Communes du Haut-Limousin en Marche soutient la Ferme de Villefavard pour ses différentes activités artistiques (création, formation, enregistrement), sa programmation musicale favorisant l'élargissement des publics, son travail de diffusion territoriale, ses actions culturelles à destination du jeune public et des amateurs.

La signature de cette convention se déroulera au cours du concert donné par les artistes de renommée internationale Pierre Fouchenneret, François Salque et Éric Le Sage qui interpréteront les trois trios pour violon, violoncelle et piano de Johannes Brahms.